



Utilisation du bateau en copropriété de sol

Par **BrunoV**, le **03/06/2011** à **13:58**

Bonjour,

J'ai acquis une maison en copropriété de sols il y a quelques années.

Ma maison est en 1^{ere} position, la seconde propriété étant derrière. Il n'y a qu'une seule entrée sachant que cette entrée me permet de rentrer mon véhicule sur ma propriété. Il n'y a pas d'autres place de ce type dans la copropriété.

Seulement les voisins et leurs enfants considèrent que le bateau leur appartient aussi et qu'ils ont droits de l'utiliser, m'empêchant du coup de sortir et rentrer mon véhicule.

J'ai acheté la propriété aussi pour la place de stationnement.

Ont-ils un droit d'utilisation du bateau du fait de la copropriété ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses.

Cordialement.

Bruno V

Par **mimi493**, le **03/06/2011** à **14:12**

[citation]Seulement les voisins et leurs enfants considèrent que le bateau leur appartient aussi et qu'ils ont droits de l'utiliser, m'empêchant du coup de sortir et rentrer mon véhicule.

[/citation] c'est à dire ?

Par **BrunoV**, le **03/06/2011** à **14:17**

Ceux-ci se garent systématiquement sur le bateau et refusent de se garer ailleurs car ils considèrent que le bateau leur appartient aussi et qu'ils ont droits de s'y garer.

Merci par avance.

Bruno V